

ÉDUCATION À L'ENFANCE

Attestation d'études collégiales

Programme de formation travail-études (COUD)

Possibilité de travailler dans divers types de services de garde

Les personnes inscrites reçoivent un salaire pour les 975 heures que dure la formation.



Formation majoritairement à distance*

S'adresse prioritairement aux travailleurs et travailleuses embauchés ou en voie de l'être par des services de garde participants.

CAHIER D'INFORMATION



**COLLÈGE
MONTMORENCY**

Direction de la formation continue
et des services aux entreprises

NOUS JOINDRE

475, boul. de l'Avenir
Laval (Québec) H7N 5H9
Local A-1940 (accès par la porte 4 ou 5)

accueilcfc@cmontmorency.qc.ca
450 975-6222
fcontinue.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Point d'information	3
Le programme.....	5
Grille programme	11
Conditions d'admission	13
Processus d'admission.....	14
Dépôt de candidature au SRAM.....	16
Documents d'admission	17
Où s'adresser pour trouver ces documents	18
Informations générales.....	19
Préparation au test de français.....	20
Foire aux questions.....	21

POINT D'INFORMATION

Subvention coud en petite enfance / faits saillants :

- Les personnes inscrites reçoivent un salaire pour les 975 heures que dure la formation. Le taux horaire correspond à leur échelon salarial (jusqu'à une concurrence de 25 \$ de l'heure);
- Les heures de formation se déclinent ainsi : 645 heures de cours + 330 heures de stage;
- Six semaines sont prévues à la fin de la formation (bloc 8) afin de compléter individuellement les étapes de la démarche RAC;
- L'étudiant(e) inscrit(e) bénéficie d'une libération de tâche de 32 heures en soutien à la démarche de RAC, aux mêmes conditions salariales.
Les frais de matériel didactique sont subventionnés par le projet jusqu'à une concurrence de 900 \$ par personne étudiante;
- Le programme subventionne les participantes et participants admis dans la formation COUD pour leurs études à raison de 3 jours/semaine (mardi, mercredi et jeudi);
- Les employeurs paient les participantes et participants pour les 2 jours de travail (lundi et vendredi) effectués à titre d'éducatrice ou éducateur, ou d'aide-éducatrice ou aide-éducateur, selon l'échelon requis au sein de leur organisation;
- Le temps de travail peut varier entre 10 heures et 20 heures/semaine;
- Les absences et les semaines d'arrêt comme les vacances d'été ou des Fêtes ne sont pas admissibles au remboursement des participantes et participants;
- Les jours fériés doivent être payés par l'employeur, mais ne sont pas admissibles au remboursement des participantes et participants;
- Les travailleuses et travailleurs, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, ont droit à des vacances chaque année et à une indemnité (paye de vacances). Il est de la responsabilité de l'employeur de s'assurer que ces normes soient respectées (www.cnesst.gouv.qc.ca);
- La carte RCR valide pour la durée de la formation est obligatoire. Cette démarche sera effectuée par l'employeur.

Formation en mode à distance

Dans le cadre de cette formation, il est nécessaire d'avoir accès à un ordinateur personnel pour effectuer vos travaux.

De plus, cette formation sera offerte à distance en très grande majorité. Vous devez donc avoir accès à un ordinateur muni d'une caméra, d'un micro et d'une connexion internet haute vitesse. Lorsque préférable d'un point de vue pédagogique, certains contenus et évaluations seront offerts en présentiel au Centre de formation continue du Collège Montmorency.

Le nombre d'heures de formation offertes à distance versus au Centre de formation variera selon le cours et l'approche pédagogique de l'enseignant(e). À titre indicatif, plus de 80% de la formation sera offerte à distance.

L'ensemble des séances de cours seront en présentiel en mode synchrone. Votre présence est requise à chaque séance selon l'horaire établi par le Collège.

Le Collège Montmorency utilise l'environnement Windows et la suite Microsoft 365 vous est offerte gratuitement le temps de votre formation. Cependant, pour une utilisation optimale de ces outils, il est préférable d'avoir un ordinateur qui fonctionne sous ce même environnement. Les ordinateurs de type Chromebook et Apple ainsi que les tablettes et les cellulaires ne vous permettront pas d'utiliser adéquatement toutes les fonctionnalités de la suite Microsoft 365.

LE PROGRAMME

Programme

Niveau de sanction : Attestation d'études collégiales (AEC)

- Programme de formation travail-études de courte durée (COUD) qui s'adresse prioritairement aux travailleurs et travailleuses embauchés ou en voie de l'être par des services de garde participants.

Durée : 975 heures (330 heures de stage et 645 heures de cours) / 61 semaines de formation

Début : 17 mars 2025

Fin : 2 octobre 2026

Pause estivale : 14 juillet au 22 août 2025 (6 semaines)

Pause hivernale : 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 (2 semaines)

Formation offerte de jour – 8 blocs

Horaire : Cours (journées à préciser) – être disponible de 8 h à 18 h + 2 jours de travail (mardi, mercredi et jeudi) pour un temps de travail variant entre 10 h et 20 h par semaine.

Nombre de cours : cours crédités (dont un stage) + démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) à la suite de la formation en classe (démarche individualisée s'échelonnant sur 6 semaines pour les compétences :

- FK1L – Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie
- FK1N – Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique
- FK1P – Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés liées à la littératie et à la numératie

But du programme

Le programme est axé sur le développement de compétences essentielles à l'exercice de la profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance. Un personnel éducateur professionnel, formé et engagé, contribuera à offrir des services de garde de qualité et à permettre aux enfants de se développer harmonieusement.

Intentions éducatives

La formation acquise dans le programme Attestation d'études collégiales en Techniques d'éducation à l'enfance vise à :

- Rendre la personne compétente dans l'exercice de la profession d'éducatrice, d'éducateur à l'enfance, c'est-à-dire lui permettre de remplir les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités qu'elle comporte;
- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général et du contexte particulier de la profession;
- Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- Favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Qualification

Selon le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, la personne détenant une AEC en Techniques d'éducation à l'enfance doit cumuler trois années d'expérience pertinente afin d'être reconnue comme éducatrice qualifiée :

- Expérience pertinente acquise auprès d'un prestataire de service de garde reconnu par le ministère de la Famille ou par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES);
- Expérience acquise au Québec dans la mise en application d'un programme d'activités auprès de groupes d'enfants d'âge préscolaire;
- Une année d'expérience à temps complet correspond à au moins 1 664 heures travaillées (semaine normale de 32 h);
- Une seule année d'expérience peut être reconnue par période de 12 mois consécutifs;
- Évaluation de la qualification du personnel de garde est faite par le titulaire de permis.
- Voici le lien de la *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde* qui vous permettra de vous y référer si vous avez d'autres questions : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/personnel/Pages/qualification_personnel.aspx

Dans le cadre du projet de formation (COUD):

- Le cumul des heures de travail à des fins d'ancienneté dépend des conditions de travail ou de la convention collective en vigueur au sein du service de garde éducatif. Par ailleurs, toutes les heures de travail accumulées tout au long du parcours de formation COUD sont valides à des fins de qualification.
Les heures de stage ne sont pas considérées.

Description de la profession

Intervenir dans toutes les dimensions du développement de l'enfant, et ce, dans une approche d'apprentissage actif pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. Bien que ce travail constitue la plus grande partie de la pratique professionnelle, il ne pourrait se faire sans la reconnaissance de l'influence prépondérante de la famille dans l'éducation des enfants. C'est pourquoi le partenariat famille-service de garde est essentiel au projet éducatif des enfants, et l'établissement de saines relations entre tous les adultes œuvrant auprès d'eux mérite que tous y mettent des efforts et fassent preuve d'une étroite collaboration afin de permettre aux enfants d'atteindre leur plein potentiel.

Finalement, les éducatrices et éducateurs à l'enfance devront s'assurer de mener à bien les trois mandats du travail en services de garde éducatifs soit : la mission éducative, les soins de base, la mission sociale et communautaire, et ce, dans une pratique réflexive qui donne tout son sens à la pratique de la profession.

Perspectives professionnelles

Les milieux professionnels qui emploient les éducatrices, éducateurs sont nombreux et diversifiés : centres de la petite enfance (CPE) en installation ou en milieu familial, garderies à but lucratif, services de garde en milieu scolaire, haltes-garderies et jardins d'enfants.

Les perspectives d'emplois sont excellentes et les besoins des employeurs sont grands dans une période de développement des services offerts aux enfants québécois.

Salaire

- Éducateur(trice) qualifiée : taux horaire : 21,60 \$ - échelon 1 - 1er avril 2022 au 31 mars 2023
- Éducateur(trice) non qualifiée : taux horaire : 18,52 \$ - échelon 1 - 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Source : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf>

Attitudes et aptitudes recherchées

- Motivation
- Implication
- Vigilance
- Jugement
- Ponctualité
- Assiduité
- Respect d'autrui
- Capacité d'écoute
- Ouverture
- Facilité à communiquer
- Autonomie
- Initiative
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Capacité à travailler en équipe
- Attitude positive
- Maîtrise de soi
- Tenue professionnelle
- Etc.

Continuité dans le programme

- Préalables requis;
- Échecs aux cours;
- Évaluation du dossier de l'étudiant après chaque session;
- Conservation du lien d'emploi.

Stages

- Ce programme inclut deux stages de 90 heures et 240 heures;
- **Les stages doivent obligatoirement être effectués dans le milieu de travail de la personne participante au programme de formation COUD;**
- Le stage d'initiation à la profession d'une durée de 90 heures, réparties sur 6 semaines, soit 15 heures de stage par semaine, doit être effectué en 3 jours selon les besoins du milieu. Les deux autres journées sont des journées de travail, devant être planifiées selon les besoins du SGÉE ;
- Le stage d'intégration à la profession d'une durée de 240 heures, réparties sur 12 semaines, soit 20 heures de stage par semaine, doit être effectué en 3 jours selon les besoins du milieu. Les deux autres journées sont des journées de travail, devant être planifiées selon les besoins du SGÉE ;
- Conformément à la loi sur les services de garde, l'étudiant devra consentir par écrit à la vérification des antécédents judiciaires auprès des services de police afin d'établir qu'il n'y a aucun empêchement à effectuer des stages en milieu de garde. Cette démarche sera effectuée par l'employeur.

Qu'est-ce que le programme de formation de courte durée (COUD) implique pour la personne candidate

- Être prêt à s'engager pour un minimum de 18 mois avec un **employeur unique** dans un parcours où elle travaillera en moyenne entre 10 à 20 heures/semaine dès le début de la formation, et où elle sera rémunérée pour suivre ses cours (**15 h par semaine**) et pour étudier afin d'apprendre ou de parfaire ses connaissances du métier. Il est aussi possible que la personne ait besoin d'étudier au-delà des 3 heures prévues par semaine. Le tout se fera sur son temps personnel sans rémunération;
- **Obtenir une promesse d'embauche de la part d'un employeur de services de garde éducatifs à l'enfance participant au programme COUD;**
- Démontrer une certaine autonomie dans l'apprentissage des compétences;
- Être capable de travailler en français (oral et écrit);
- Être en mesure de pouvoir utiliser les outils numériques pour suivre la formation;
- Être conscient de la nécessaire transmission de données au promoteur du programme COUD aux fins de la subvention (registre des présences, interruption, abandon du programme).

Allocation accordée

- L'employeur paie le salaire de son employée ou employé au taux horaire de sa politique (conditions de travail) et assume les charges sociales le cas échéant;
- Le programme COUD paie le temps des études selon le taux horaire qui correspond à l'échelon salarial de la personne étudiante (jusqu'à une concurrence de 25 \$ de l'heure), de même qu'une libération de 32 h à la fin du cursus de formation en soutien à la démarche de RAC.

Démarche RAC

Six semaines sont prévues à la fin de la formation (bloc 8) afin de compléter individuellement les étapes de la démarche de RAC pour les compétences suivantes :

- FK1L – Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie
- FK1N – Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique
- FK1P – Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés liées à la littératie et à la numératie

Au cours de ces 6 semaines, 32 heures sont réservées à la démarche de RAC, c'est-à-dire que les personnes sont libérées de leur tâche par leur employeur et subventionnées par le COUD afin d'accomplir les activités relatives à la validation, à l'évaluation de leurs compétences et à leur formation manquante, les cas échéants.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

PARCOURS TRAVAIL-ÉTUDES EN PETITE ENFANCE

TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE (AEC - JEE.OK)

Voici des informations relatives à la RAC dans le cadre de ce parcours :

- La démarche de RAC sera offerte par le personnel du Cégep Marie-Victorin dans le cadre d'un partenariat.
- La démarche de RAC en fin de parcours concerne 3 compétences :
 - FK1L – Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie
 - FK1N – Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique
 - FK1P – Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés liées à la littératie et à la numératie
- Selon les étapes habituelles de la démarche de RAC, une entrevue de validation individuelle avec 2 spécialistes de contenu en petite enfance permettra de recueillir des informations afin de recommander le meilleur cheminement. L'étape d'évaluation des compétences suivra, s'il y a recommandation de poursuite de la démarche à la suite de l'entrevue de validation.
- La durée de la démarche est environ de 6 semaines.
- La démarche sera majoritairement offerte à distance.
- 32 heures seront libérées pour le temps consacré à la démarche RAC.

QUE REPRÉSENTE LA RAC DANS LE CONTEXTE DE CE PROJET ?

- Service d'évaluation qui a pour but de permettre à des personnes ayant une expérience significative de démontrer 3 des compétences du programme par le biais de productions écrites et d'entrevues.
- Démarche visant la reconnaissance des acquis extrascolaires au regard des compétences attendues d'une éducatrice ou d'un éducateur à l'enfance.
- Formule flexible et individualisée.
- Accompagnement individualisé offert par des personnes spécialistes dans le domaine.

PERSONNES-RESSOURCES EN RAC

Myrna Chahine
Conseillère pédagogique
myrna.chahine@cegepmv.ca

Rosalie Meunier-Gingras
Aide pédagogique individuelle
rosalie.meunier-gingras@cegepmv.ca

GRILLE PROGRAMME

Groupe 947

¹**Début de la formation :** 17 mars 2025 ***Fin de la formation :** 2 octobre 2026
Durée de la formation : 975 heures – 8 blocs

Bloc 1	17 mars 2025 au 23 mai 2025 Hiver 2025	Statut : Temps partiel				10 semaines	Frais afférents : 135,99 \$
No cours	Titre du cours	Pondération	Nb. d'heures	Unités	Objectifs	Préalables	
322-194-RL	Santé et sécurité en services de garde éducatifs	2-2-2	60	2	FK1E, FK1G	Aucun	
322-203-RL	Découverte de la profession	2-1-2	45	1,66	FK1A	Aucun	
350-223-RL	Soutien au développement global de l'enfant 1	2-1-2	45	1,66	FK1B	Aucun	
Total :			150	5,33			
Nb d'heures par semaine en moyenne :						15 h	

Congé(s) : 18 avril, 21 avril & 19 mai 2025

Bloc 2	26 mai 2025 au 11 juillet 2025 Été 2025	Statut : Temps partiel				7 semaines	Frais afférents : 90,66 \$
No cours	Titre du cours	Pondération	Nb. d'heures	Unités	Objectifs	Préalables	
322-214-RL	Observation de l'enfant	2-2-3	60	2,33	FK1D	Aucun	
350-233-RL	Soutien au développement global de l'enfant 2	2-1-2	45	1,66	FK1B	Aucun	
Total :			105	4,00			
Nb d'heures par semaine en moyenne :						15 h	

Congé(s) : 24 juin, 1^{er} juillet 2025
 Pause : 14 juillet au 22 août 2025 (6 semaines)

Bloc 3	25 août 2025 au 3 octobre 2025 Automne 2025	Statut : Temps plein				6 semaines	Frais afférent : 166,73 \$
No cours	Titre du cours	Pondération	Nb. d'heures	Unités	Objectifs	Préalables	
322-006-RL	Stage d'initiation à la profession	1-5-3	90	3,00	FK1A, FK1B, FK1D	PA - 322-214-RL PR - 350-223-RL PR - 350-233-RL	
Total :			90	3,00			
Nb d'heures par semaine en moyenne :						15 h	

Congé(s) : 1^{er} septembre 2025

Bloc 4	6 octobre 2025 au 12 décembre 2025 Automne 2025	Statut : Temps plein				10 semaines	Frais afférents : Sans frais
No cours	Titre du cours	Pondération	Nb. d'heures	Unités	Objectifs	Préalables	
322-253-RL	Saines habitudes de vie	2-1-2	45	1,66	FK1L	Aucun	
322-244-RL	Intervention démocratique au quotidien	2-2-2	60	2,00	FK1J, FK1M	Aucun	
322-233-RL	Approches pédagogiques	2-1-2	45	1,66	FK1H	Aucun	
Total :			150	5,33			
Nb d'heures par semaine en moyenne :						15 h	

Congé(s) : 13 octobre 2025

¹ Ce calendrier peut être modifié.

Bloc 5	15 décembre 2025 au 6 mars 2026 Hiver 2026	Statut : Temps plein				10 semaines	Frais afférents : 166,73 \$
No cours	Titre du cours	Pondération	Nb. d'heures	Unités	Objectifs	Préalables	
322-273-RL	Action éducative auprès de l'enfant	2-1-2	45	1,66	FK1H	Aucun	
322-313-RL	Partenariat avec la famille	2-1-2	45	1,66	FK1C, FK1F	Aucun	
322-234-RL	Accompagnement de l'enfant dans ses besoins particuliers	2-2-2	60	2,00	FK1K	Aucun	
Total :			150	5,33			
Nb d'heures par semaine en moyenne :						15 h	
Congé(s) : Pause du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 (2 semaines)							

Bloc 6	9 mars 2026 au 17 avril 2026 Hiver 2026	Statut : Temps plein				6 semaines	Frais afférent : Sans frais
No cours	Titre du cours	Pondération	Nb. d'heures	Unités	Objectifs	Préalables	
322-323-RL	Action éducative auprès du poupon et du trottineur	2-1-2	45	1,66	FK1H	Aucun	
322-303-RL	Communication bienveillante en contexte professionnel	2-1-2	45	1,66	FK1F	Aucun	
Total :			90	3,33			
Nb d'heures par semaine en moyenne :						15 h	
Congé(s) : 3 avril et 6 avril 2026							

Bloc 7	20 avril 2026 au 10 juillet 2026 Hiver 2026	Statut : Temps plein				12 semaines	Frais afférent : Sans frais
No cours	Titre du cours	Pondération	Nb. d'heures	Unités	Objectifs	Préalables	
322-00G-RL	Stage d'intégration de la profession	1-15-3	240	6,33	FK1E, FK1F, FK1G, FK1H, FK1J, FK1L, FK1M, FK1N	PA - 322-194-RL, PA - 322-224-RL, PR - 322-323-RL, PR - 322-273-RL	
Total :			240	6,33			
Nb d'heures par semaine en moyenne :						20 h	
Congé(s) : 18 mai, 24 juin & 1 ^{er} juillet 2026 Pause entre le 13 juillet 2026 et le 21 août 2026 (6 semaines)							

Démarche de reconnaissance des acquis en collaboration avec le Cégep Marie-Victorin

Bloc 8	24 août 2026 au 2 octobre 2026 Automne 2026					6 semaines	Frais d'inscription : 70 \$
No cours	Titre du cours	Compétence visée	Nom de la compétence			Heures	
322-263-RL	Alimentation chez l'enfant	FK1L	Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie			45 h	
322-283-RL	Expression artistique	FK1N	Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique			45 h	
322-293-RL	Littératie et numératie	FK1P	Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés liées à la littératie et à la numératie			45 h	
Congé(s) : 7 septembre 2026							

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales d'admission

Pour être admissible au programme de formation de travail-études en petite enfance pour la session Hiver 2025, les candidat(e)s doivent:

- Être à l'emploi d'un **CPE** ou d'une **garderie éducative** inscrite sur le portail Travail-études en petite enfance. Si vous n'êtes pas dans cette situation, vous devez postuler aux offres d'emploi affichées par les employeurs ;
- Avoir **18 ans ou plus** au moment de l'inscription;
- Détenir la **citoyenneté canadienne** ou la **résidence permanente du Canada**, valide;
- Avoir obtenu un **secondaire 5** ou, sous certaines conditions, des crédits de secondaire 4 ou 5 (ou une équivalence hors Québec);
- Avoir son RCR et une absence d'empêchement au moment de débiter le programme. C'est la responsabilité de l'employeur de s'en assurer;
- Avoir la capacité de se déplacer pour certains contenus enseignés en **présentiel**.

Conditions spécifiques d'admission

- Réussir le test de français (test écrit) - sur convocation;
- Avoir fait l'entretien individuel (téléphone) - sur convocation.

Frais de formation

- **Ouverture de dossier** : 30 \$ (payable lors du dépôt de dossier au SRAM, non remboursable)
Un frais supplémentaire de 50\$ peut vous être chargé si vous n'êtes pas en mesure de fournir l'évaluation comparatives des études effectuées hors Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Pour plus d'information : <https://www.sram.qc.ca/fr/tout-sur-la-demande-admission/documents-requis-frais/documents-requis>.
- **Total des frais pour le programme (excluant le matériel)** : 560,11 \$
- **Frais pour la RAC** :
 - Frais d'inscription : 70 \$ (assumé par l'étudiant(e))
 - Frais de démonstration des compétences : 120 \$ (assumé par le promoteur)
- **Matériel et manuels** :
 - Les frais de matériel didactique sont subventionnés par le projet (jusqu'à un maximum de 900\$ par étudiant(e))
 - Certains professeurs organisent des sorties dans le cadre de leur cours, des frais peuvent s'ajouter.

Il est à noter, par ailleurs, qu'en vertu des règlements sur les droits de scolarité, la personne doit avoir un statut de résident du Québec pour bénéficier de la gratuité scolaire. Ce statut ne sert pas à l'admissibilité aux études, mais plutôt à établir le niveau des droits de scolarité.

PROCESSUS D'ADMISSION

Préadmission au parcours travail-études en petite enfance

Avant de présenter son dossier de candidature via le SRAM, la personne aura posé sa candidature auprès d'un ou de plusieurs employeurs participants et aura franchi les étapes menant éventuellement à la signature de son contrat auprès de l'un d'eux, contrat conditionnel à l'admission au programme d'études. **Aucune candidature ne sera considérée sans promesse d'embauche d'un employeur participant au programme de formation COUD*.**

Schéma de la préadmission au Parcours travail-études en petite enfance



* Il est possible de postuler sur les emplois en ligne en allant sur la page Le Parcours : <https://www.travailetudespetiteenfance.ca/>

Les offres d'emploi seront affichées du 25 novembre 2024 au 19 janvier 2025.

Processus d'admission et d'inscription

- Lire le cahier d'inscription;
- Participer à une séance d'information;
- Déposer votre dossier de candidature via le SRAM (procédure à la page suivante);
 - Joindre **tous** les documents requis (incluant votre promesse d'embauche)
 - Acquitter les frais d'admission au SRAM pour le dépôt de votre demande d'admission
- Faire le test de français (test écrit en présentiel) – sur convocation seulement;
- Entretien individuel – sur convocation seulement.

Déroulement du processus d'admission

Test de français : 60 minutes

- 1ère partie : compréhension de texte;
- 2e partie : production d'un texte – sujet imposé;
- Note de passage : 60 %.

Entretien individuel téléphonique : environ 10 minutes

- Questions;
- Objectifs :
 - Évaluer votre capacité à suivre la formation, en intensif, votre motivation;
 - Évaluer vos aptitudes et attitudes professionnelles.

Suivi

- Sélection des candidatures : En continue, premier arrivé, premier servi*
Sous réserve de l'analyse l'admissibilité et de la réussite du test de français (voir critères p. 13).
- Confirmation d'admission et inscription (lettre par courriel) entre 3 février et le 5 mars 2025
- Inscription et paiement de la session d'hiver 2025 de 135,99 \$
- Début du programme : 17 mars 2025.

DÉPÔT DE CANDIDATURE AU SRAM

Où?

Toute demande d'admission doit être faite en ligne par l'entremise du Service régional d'admission du Montréal Métropolitain (SRAM) pendant la période de demande d'admission prévue.

Quand?

Dès maintenant!

Comment?

1. Assurez-vous de faire votre demande pendant la période de dépôt mentionné ci-haut;
2. Rendez-vous sur le site web de la formation continue du Collège Montmorency : www.fcontinue.qc.ca
3. Sélectionnez le programme d'**AEC Éducation à l'enfance**;
4. Cliquez sur le bouton **Demande d'admission** (vous serez automatiquement redirigé sur le site web du SRAM, prêt à faire votre demande d'admission au SRAM pour le programme de d'Éducation à l'enfance);
5. Suivez les directives afin de créer ou vous connecter à votre compte et suivez les indications pour compléter votre demande d'admission;
6. Une fois que votre demande aura été soumise au SRAM, un courriel de confirmation sera envoyé à votre compte courriel. Vous devrez ensuite compléter votre dossier **dans les plus brefs délais** en :
 - Fournissant les documents demandés. Il est recommandé de télécharger les documents numérisés directement dans le dossier en ligne, mais il est également possible de faire parvenir des copies claires et lisibles des documents au SRAM en utilisant les services postaux ou en venant déposer les documents en personne au bureau du SRAM.
 - Payant les frais de traitement de dossier (non remboursable)

Les modes de paiement acceptés sont : payer en ligne directement dans votre dossier avec une carte de crédit Visa ou MasterCard, ou encore faire parvenir au SRAM ou venir déposer au bureau du SRAM une traite bancaire ou un mandat poste libellé à l'attention du SRAM.

**Vous devez obligatoirement déposer votre demande au SRAM
Aucune demande ne peut être envoyée directement au Collège.**

Si votre dossier est incomplet, votre demande d'admission ne sera pas traitée!

Besoin d'aide pour le dépôt de votre dossier?

N'hésitez pas à contacter nos collègues du SRAM pour toute problématique reliée à votre dépôt de dossier en ligne en envoyant un courriel à : service-admission@sram.qc.ca

DOCUMENTS D'ADMISSION

Les documents qui vous seront demandés le seront selon votre situation. Lorsque vous aurez complété une demande d'admission, le système vous indiquera la liste des documents que vous devez fournir au SRAM.

De plus, parmi les documents requis selon votre situation, **vous devrez également fournir les documents suivants (exigés pour l'admission au programme d'AEC) :**

- Une lettre de motivation (expliquant votre intérêt pour le programme d'étude);
- Un C.V. (à jour);
- Certificat de naissance
 - Si vous êtes né(e) à l'extérieur du Canada, merci de bien vouloir vous assurer de fournir votre certificat de naissance dans la langue originale ainsi que traduit (par un traducteur certifié).
- Une promesse d'embauche d'un employeur participant au programme de formation COUD :
<https://www.travailetudespetiteenfance.ca/>
- Attestation de compétence ; formation secourisme, carte RCR valide (facultatif)*
**C'est la responsabilité de l'employeur de s'en assurer*

**Aucune candidature ne sera considérée sans promesse d'embauche
d'un employeur participant au programme de formation COUD**

Les offres d'emploi seront affichées du 25 novembre 2024 au 18 janvier 2025.

<https://www.travailetudespetiteenfance.ca/>

OÙ S'ADRESSER POUR TROUVER CES DOCUMENTS

Services Québec

Services Québec (Emploi Québec)

Référez-vous au bureau de Service Québec de votre région

Sans frais: 1 877 644-4545

<http://www.quebec.ca/emploi>

Certificat de naissance du Québec

Directeur de l'état civil

Comptoir de services

1438, boulevard Daniel-Johnson, bureau RC

Laval (Québec) H7V 4B5

Tél.: 514 644-4545 Sans frais: 1 877 644-4545

<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca>

Diplôme d'études obtenue au Québec

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél.: 418 643-7095 Sans frais: 1 800 747-6626

<http://www.education.gouv.qc.ca/accueil>

Équivalence de niveau secondaire (AENS)

Centre de services scolaire de Laval

Guichet-conseil

2100, rue Cunard, bureau C12

Laval (Québec) H7S 2G5

Tél.: 450 662-5784

www.csslaval.gouv.qc.ca

Résidence permanente ou citoyenneté canadienne

Bureaux d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

<http://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.com>

Certificat de sélection du Québec

Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration

Sans frais: 1 877 864-9191

<http://www.quebec.ca/immigration>

Évaluation comparative des études effectuées hors Québec

Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration

Sans frais: 1 877 864-9191

<http://www.quebec.ca/immigration>

Évaluation comparative des études effectuées hors Québec via le SRAM

S'informer auprès du Service de la Formation continue du Collège Montmorency pour plus de détails.

Tél.: 450 975-6222

** Des frais peuvent s'appliquer.*

*** Il est important de noter que l'évaluation comparative n'est jamais remise au candidat et ne sert que pour l'admission au cégep.*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nous joindre

Lieu de formation

Centre de formation continue - Galeries Laval

1545, boulevard Le Corbusier (2^e étage)
Laval (Québec) H7S 2K6

Bureau de l'accueil

Local : G-2140

Téléphone : 450-975-6222

Courriel : accueilcfc@cmontmorency.qc.ca

Site internet : www.fcontinue.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau d'accueil

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Agente de soutien administratif

Karell Cadoret

Courriel : education.enfance@cmontmorency.qc.ca

Conseillère pédagogique

Karine Dontigny

Courriel : education.enfance@cmontmorency.qc.ca

Aide financière aux études

- Les participants au programme de formation COUD, puisque cette dernière est payée et financée par un autre organisme, sont admissibles dans le cadre du programme des prêts et bourses.

Étudiants en difficulté d'apprentissage

- Rencontre avec une conseillère en services adaptés afin de déterminer les mesures d'aide au Collège (la procédure sera présentée lors de l'accueil);
- Important d'avoir déjà un diagnostic établi par un professionnel de la santé.

PRÉPARATION AU TEST DE FRANÇAIS

Afin de vous aider dans votre préparation au test de français, nous vous suggérons de consulter ces quelques liens Internet :

Amélioration du français (CCDMD)

<https://ameliofrancais.ccdmd.gc.ca/>

Section matériel à imprimer :

- Accords
- Homophones
- Concordance des temps (indicatif)
- Groupe adjectival

Section matériel interactif :

- Une méthode de relecture en trois étapes (MDR)

Allo prof

www.alloprof.gc.ca

Section français :

- La grammaire du texte
- Les accords dans la phrase
- Le vocabulaire

Section répertoires de révision :

- Répertoires de révision en français au secondaire

FOIRE AUX QUESTIONS

Q : À quel type de candidature s'adresse le programme de formation de courte durée (COUD)?

R : Toute personne intéressée à faire le saut pour devenir éducatrice ou éducateur à l'enfance diplômé. La personne doit néanmoins être embauchée par un service de garde éducatif à l'enfance.

Il est possible de postuler sur les emplois en ligne en allant sur la page Le Parcours :

<https://www.travailtudespetiteenfance.ca/>

La personne doit aussi correspondre aux critères d'admission du Collège (voir p.13). Il peut également s'adresser à des personnes peu expérimentées, travaillant déjà en service de garde éducatif à l'enfance (SGÉE), qui souhaitent obtenir leur AEC en Techniques d'éducation à l'enfance.

Q : À quels employeurs en petite enfance s'adresse la formation COUD?

R : Les services de garde admissibles dans le cadre du projet sont :

- Les centres à la petite enfance (CPE);
- Les garderies subventionnées;
- Les garderies non subventionnées.

Q : Quand la formation va-t-elle commencer?

R : 17 mars 2025.

Q : Est-ce possible de suivre cette formation à temps partiel?

R : Non, c'est une formation qui se donne à temps plein, de jour.

Q : Quelle est la durée de cette formation, le nombre d'heures total?

R : 975 heures (330 heures de stage et 645 heures de cours) / 61 semaines de formation

Q : Est-ce qu'il y aura des cours durant l'été?

R : Oui, c'est une formation qui se donne en continu.

Q : Pour ce qui est des stages, est-ce que je dois trouver moi-même mon milieu de travail?

R : Le stage doit obligatoirement être effectué dans le milieu de travail de la personne participante au programme de formation COUD.

Q : Quel diplôme vais-je obtenir lorsque j'aurai réussi tous les cours?

R : Une Attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance. Afin d'être officiellement reconnu(e) comme étant qualifié(e), l'étudiante travailleuse ou l'étudiant travailleur devra remplir les conditions d'heures de travail cumulables du ministère de la Famille.

Q : Combien d'heures de travail doit-on cumuler pour être reconnu(e) comme étant qualifié(e)?

R : L'éducatrice ou l'éducateur titulaire d'une AEC en TEE doit avoir cumulé trois années d'expérience pertinente reconnue aux fins de la qualification* (voir p.6).

Q : L'employeur peut-il mettre fin au contrat si la personne en formation ne satisfait pas aux exigences de la tâche lors de la période de probation?

R : Oui, l'employeur a effectivement le droit de mettre fin au contrat à la fin de la période de probation, puisqu'il s'agit d'un contrat de travail. Comme le COUD est basé sur un lien d'emploi, cela voudra dire, de facto, que la personne ne pourra plus suivre l'AEC dans le programme COUD, à moins d'établir un autre lien d'emploi avec un nouvel employeur.

Q : Les personnes déjà admises à une AEC en TEE (hors COUD) pourraient-elles mettre fin à leur formation pour s'intégrer au projet?

R : Certaines personnes pourraient être admises à la suite de l'analyse de leur dossier.

Q : Qu'arrive-t-il, si la travailleuse-étudiante ou le travailleur-étudiant abandonne ses études?

R : L'employeur est libre de conserver un lien d'emploi avec l'éducatrice-étudiante ou l'éducateur-étudiant.